

LEVONS LES YEUX.

Guide pratique pour mettre fin
aux violences sexistes et sexuelles
dans les transports en commun

(SIMONE)

En
partenariat
avec



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**toutes
et tous
égaux**

Dans le train, le RER, le métro, le bus ou le tramway, nous devons toutes et tous pouvoir nous sentir en sécurité. Des regards appuyés, des gestes déplacés, des propos sexistes ou gênants, des injures, des menaces ou des exhibitions sexuelles troublent parfois notre tranquillité. Ces actes sont punis par la loi et peuvent être signalés.

NOUS POUVONS TOUTES ET TOUS CONTRIBUER À LES FAIRE CESSER.

Ensemble, levons les yeux face aux agresseurs pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles dans les transports en commun.

NUMÉROS D'URGENCE (accessibles 7j/7 et 24h/24)



UNIQUEMENT EN CAS DE VIOLENCES SUR LES LIGNES SNCF ET RATP

— **OU** —



ALERTE POLICE

CE QUE DIT LA LOI

OUTRAGE SEXISTE

Siffler, interpeller, dire des choses ou faire des bruits gênants, commenter le physique ou la tenue d'une manière dégradante

↘ **3 750 euros d'amende**

HARCÈLEMENT SEXUEL

Répétition d'outrage sexiste par un ou plusieurs individus

↘ **Jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende**

EXHIBITION SEXUELLE

Dévoiler en public sa nudité, en montrant ses attributs sexuels ou en commettant un acte à caractère sexuel, même dissimulé

↘ **Jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende**

VOYEURISME SEXUEL

Filmer les parties intimes, regarder sous les jupes

↘ **Jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende**

AGRESSION SEXUELLE

Tout contact physique non consenti (frotter son sexe contre quelqu'un, toucher la poitrine ou les fesses sans permission, tenter d'embrasser de force, etc.)

↘ **Jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende**

LES SANCTIONS ET PEINES

ENCOURUES SONT PLUS IMPORTANTES

LORSQUE LA VICTIME EST MINEURE.

1 QU'EST-CE QU'UN OUTRAGE SEXISTE ?

“ J’attendais le métro pour rentrer chez moi. Un homme m’a interpellée en prononçant des paroles obscènes. J’ai eu peur. ”

Siffler une personne, l’interpeller ou faire des petits bruits avec la bouche pour attirer son attention, commenter son physique, ses vêtements ou prononcer des paroles ou des insultes à caractère sexuel, ce n’est pas rien.

Ces actes sont interdits et punis par la loi.

Quand ils ont lieu dans les transports en commun, on parle d’outrage sexiste aggravé. Ces délits peuvent être signalés à la police ou à la gendarmerie, et sont punis d’une amende de 3750 euros.

2 QU'EST-CE QUE LE CONSENTEMENT ?

“ Un homme s’est installé à côté de moi dans le bus de nuit. Il m’a demandé où j’allais. Je n’ai pas répondu, mais il a insisté. Je me suis sentie très mal à l’aise.”

Le consentement est indispensable pour entamer une relation. Dans les transports, dans la rue, et même dans la sphère privée, il peut être difficile de dire non. Un silence ne veut pas dire oui.

Si ce n’est pas oui, c’est non.

3 VICTIMES ET TÉMOINS : SIGNALER UNE SITUATION DE VIOLENCE

“ Un homme assis dans le même carré que moi m’a interpellée. Il se masturbait. Je ne me suis pas laissé faire, j’ai sorti mon téléphone et je l’ai filmé.”

Les actes sexuels, comme la masturbation, sont interdits en public, même s’ils sont dissimulés ou qu’aucune partie du corps n’est visible. Ils sont punis de **15000 euros d’amende et 1 an d’emprisonnement.**

**VICTIME
OU TÉMOIN
DE CE TYPE DE
VIOLENCES ?**

Demandez de l’aide à un agent, appelez le 3117 ou envoyez un SMS au 31177

5 VICTIMES : LES DÉMARCHES À SUIVRE

“ Dans une rame bondée, j’ai senti quelque chose contre ma cuisse. Je n’ai pas tout de suite compris qu’un homme se frottait contre moi. Après cela, je n’ai pas pu prendre les transports seule pendant longtemps. ”

Rien ne justifie une agression, seul l’agresseur est responsable.

Si vous êtes victime, les agents des transports sont là pour vous aider, ils sont formés. Vous pouvez porter plainte: cela déclenchera une enquête et l’auteur des faits pourra être interpellé et jugé. **Il risque 5 ans d’emprisonnement et 75000 euros d’amende.**

À savoir: les images de vidéosurveillance sont disponibles pendant 48 heures.



CONTRE LES AGRESSEURS LEVONS LES YEUX

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS
SUR WWW.LEVONSLESYEUX.FR ↗



par

